

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT
COMMUNE DE MEZIRE

ARRÊTÉ N° 2015-28

Lutte collective contre les corvidés classés nuisibles
sur les territoires couverts par
le Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON)
du Territoire de Belfort

Nous, Rafaël RODRIGUEZ, Maire de la Commune de MÉZIRÉ,

- Vu l'arrêté ministériel du 02 Août 2012 pris pour l'application de l'article R 427-6 du Code de l'Environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées,
- Vu l'arrêté préfectoral DDT n° 2015035-0002, autorisant la lutte collective contre les corvidés classés nuisibles dans le département du Territoire de Belfort sur le territoire du GDON 90,

Considérant les dégâts causés par les corbeaux freux et les corneilles noires sur le territoire de la Commune,

ARRÊTONS

Article 1^{er} :

Il sera procédé,

par les soins du Groupement communal de Défense contre les Organismes Nuisibles du Territoire de Belfort, représenté par son Président, Mr MOINAT Hubert, domicilié 2 rue Principale à SAINT DIZIER L'EVEQUE (90100),

ainsi que la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, représentée par son Président, Mr Charles SCHELLE, que nous déléguons à cet effet,

à la régulation de ces espèces par piégeage collectif pendant la période d'accouplement des corvidés.

Les cages seront mises en place par les membres du Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles, dont la liste des noms sera annexée au présent arrêté.

Article 2 :

Les cages seront disposées sur l'ensemble du territoire communale et le GDON 90 et, au besoin, l'animateur de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles sont désignés pour l'encadrement de cette lutte, ils tiendront à jour le registre des captures.

Article 3 :

La collecte des cadavres ainsi que la gestion des appelants vivants sont placées sous la responsabilité du Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles du Territoire de Belfort.

Article 4 :

Les principes édictés par l'Arrêté Préfectoral devront être respectés, en particulier :

- Les cages seront relevées avant midi chaque jour et les espèces protégées ou domestiques seront systématiquement relâchées.
- Les cadavres de corbeaux freux et de corneilles noires seront ramassés puis, si supérieur à 40 kg, détruits dans le cadre du service public d'équarrissage.
- Toutes les précautions sanitaires seront prises pour éviter tout contact avec des personnes, des animaux domestiques, du bétail ou du gibier. Lors de la manipulation des oiseaux, le port de gants est vivement recommandé.

Article 5 :

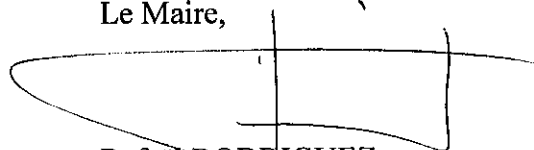
Le présent arrêté sera communiqué, avant le début des opérations, à la Préfecture, à la Direction Départementale des Territoires du Territoire de Belfort, à la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles ou Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, au Service Départemental de Garderie de l'ONCFS ainsi qu'à la Fédération Départementale des Chasseurs. Il sera porté à la connaissance de la population locale par les moyens habituels de publicité des mairies, 48 heures avant le début des opérations.

Annexe :

Liste des membres du GDON prévus pour l'opération de régulation des corvidés par piégeage collectif sur la Commune.

Méziré, le 13 Février 2015

Le Maire,



Rafaël RODRIGUEZ.



Liste des membres du GDON prévus pour l'opération de régulation des corridors par piégeage collectif sur la commune :

NOM	ADRESSE	Code postal	Commune	N° de piégeur
FAIVRE Jean-Paul	2 rue Saint Roch	90150	EGUENIGUE	T.1
THEVENOT Christophe	10 grande rue	90100	SUARCE	T.2
THEVENOT David	10 grande rue	90100	SUARCE	
GRUMELATH Quentin	10 grande rue	90100	SUARCE	
KAUFFMANN Camille	1 rue traversière	90150	MENONCOURT	T.3
OBERDORF Joseph	4 rue du loup pendu	90150	MENONCOURT	T.4
MOINAT Hubert	25 rue principal	90100	SAINT DIZIER L EVEQUE	T.5
SCHICK Isabelle et Véronique	12 grande rue	90340	NOVILLARD	T.6
SCHMITTLIN Marie-Hélène	7 rue des tilleuls	90150	VAUTHIERMONT	T.7
KOENIG Jean Marie	7 rue des tilleuls	90150	VAUTHIERMONT	
KOENIG Jim	7 rue des tilleuls	90150	VAUTHIERMONT	